



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1992/62
16 décembre 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-huitième session
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES
A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 1991/18 du 28 août 1991, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a invité M. Leandro Despouy, rapporteur spécial sur la question des droits de l'homme et des états d'exception, à mettre à jour son quatrième rapport annuel (E/CN.4/Sub.2/1991/28) afin qu'à sa quarante-huitième session, la Commission des droits de l'homme soit saisie d'informations aussi récentes et précises que possible.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général communique à la Commission des droits de l'homme la version révisée et mise à jour du quatrième rapport annuel et de la liste d'Etats qui, depuis le 1er janvier 1985, ont proclamé, prorogé ou abrogé un état d'exception, présentée par le Rapporteur spécial (E/CN.4/Sub.2/1991/28/Rev.1).